

Projet d'accueil individualisé - PAI

Le projet d'accueil individualisé (PAI) favorise l'accueil de l'enfant et du jeune ayant des **troubles de la santé** ou en **situation de handicap**. Il se situe dans le cadre d'une démarche de **mixité des publics** et d'accès aux loisirs pour tous, voulue par l'association Com'expression, afin que tous les participants aux différents accueils collectifs de mineurs puissent faire l'apprentissage de la solidarité, dans le respect de la diversité et des différences.

Il **organise la vie quotidienne** de l'enfant au sein des différents accueils collectifs organisés par Com'expression. Il précise ses **besoins thérapeutiques** (traitement, régime alimentaire...) et les **adaptations nécessaires** à apporter à la vie de l'enfant en collectivité pour permettre d'assurer sa **sécurité** ainsi que de compenser les inconvénients liés à sa situation de santé.

Le PAI concerne les enfants ayant des troubles de la santé tels que :

- ▶ Pathologie chronique (asthme par exemple)
- ▶ Allergies
- ▶ Intolérance alimentaire

Ce formulaire est prévu pour ces différentes possibilités : il est **important de l'adapter selon la situation individuelle** et de n'inclure que ce qui est indispensable à l'enfant concerné. Il convient de **l'actualiser chaque année**.

Afin de respecter le code de déontologie, aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document. **Avec l'accord de la famille, toutes informations pouvant être utiles à la prise en charge de l'enfant seront jointes au projet.**

Le PAI est élaboré à la demande de la famille, ou avec son accord et sa participation, **à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant** décrits par les services médicaux chargés de son suivi. Il est un support à l'échange entre la famille et le/la directeur-trice de l'accueil au sein de Com'expression, pour définir au mieux les modalités d'accueil, dans l'intérêt de l'enfant.

Son existence est une **condition obligatoire pour l'accueil de l'enfant** au sein des accueils de Com'expression.

Les rôles de chacun sont précisés à la dernière page de ce document.

Pour la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé, **le déroulement est le suivant** :

- 1 - La famille de l'enfant retire ce présent dossier auprès de l'association, au moment de l'inscription
- 2 - La famille renseigne le document et fait remplir les parties mentionnées par le médecin traitant/prescripteur
- 3 - La famille rencontre le/la directeur-trice de l'accueil pour échanger sur les modalités d'accueil de l'enfant
- 4 - Le directeur de l'association prend connaissance et signe le PAI
- 5 - Le/la directeur-trice de l'accueil informe l'équipe d'encadrement des modalités présentées dans le PAI
- 6 - Le PAI original est conservé sur le lieu d'accueil de l'enfant (et pris par les animateurs-trices lors des déplacements).
Le PAI est photocopié en deux exemplaires : un pour la famille, un pour le secrétariat de l'association.
- 6 - L'enfant peut être accueilli à Com'expression dans les meilleures conditions possibles

▶ L'enfant

Prénom et NOM :	
Date de naissance :	Ecole fréquentée :
Adresse :	

▶ **Les coordonnées de la famille, des médecins et des référents Com'expression sont en dernière page**

▶ Groupe d'âge « Com'ex » que fréquente l'enfant :

▶ Périodes d'accueil de l'enfant

Cochez la case correspondante

Précisez le nom du séjour

Périodes scolaires		Accueil de loisirs périodes de vacances						Séjours de vacances
Mercredis	Périscolaire Com'ex le soir	Hiver	Printemps	JUILLET	AOUT	Automne	Fin d'année	

► **Les besoins spécifiques de l'enfant**

Précisions nécessaires à l'accueil et à l'équipe - Aménagements à prévoir pour l'accueil de l'enfant

Horaires adaptés	
Salle d'activités au rez-de-chaussée ou accessible par ascenseur	
Mobilier adapté	
Lieu de repos	
Aménagement des sanitaires	
Nécessité d'un régime alimentaire	
Autorisation de sortie dès que l'enfant en ressent le besoin	
Aménagement des transports : éviter les trajets trop longs et les transports mal adaptés	
Aménagement des activités physiques selon l'avis du médecin qui suit le mineur	
Accompagnement individuel	
Autres besoins spécifiques ou attentes de l'enfant ou de sa famille	

Votre enfant bénéficie-t-il d'un **suiti pédagogique particulier** (CMPP...)? OUI NON
 Consignes éventuelles pour les temps d'accueil à Com'expression :

► **Mesures spécifiques prévues par le projet pédagogique de l'accueil**

Objectifs principaux	Objectifs opérationnels et moyens mis en œuvre	Indicateurs d'évaluation	Evaluation du (date)
Socialisation de l'enfant au sein de l'accueil			
Adaptation de la structure au handicap de l'enfant (aménagements)			
Organisation spécifique de l'équipe d'encadrement			

► **Traitement médical (hors urgence)**

► Selon l'ordonnance adressée **sous pli cacheté** à l'association Com'expression



Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur l'emballage.

Une fiche « **Administration de traitement régulier dans le cadre d'un PAI** » sera systématiquement remplie par le/la directeur-trice de l'accueil.

Médicament <i>A classer selon l'ordre de prise</i>	Posologie	Mode d'administration	8h	12h	16h	19h	21h	A prendre pendant repas OUI/NON

Lieu de rangement des médicaments (lors de l'accueil à Com'expression) :

Rangement fixe : OUI NON

Frigidaire : OUI NON

Rangement mobile : OUI NON

Sac isotherme : OUI NON

Personne responsable de l'administration des médicaments au sein de l'association, lors des temps d'accueil

Prise en charge médicale complémentaire et /ou intervention d'un personnel soignant sur les temps d'accueil :
(Nom, coordonnées, lieu d'intervention, dates et heures d'intervention)

▶ **Régime alimentaire**

▶ *Selon la prescription du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie*

Paniers repas fourni par la famille

Modalités d'organisation :

Suppléments caloriques fournis par la famille

Modalités d'organisation :

Collations supplémentaires fournies par la famille - horaires à préciser :

Modalités d'organisation (horaires d'administration...) :

Autres (à préciser) :

SPECIMEN

► **Protocole d'intervention d'urgence**

► **A remplir lisiblement par le médecin traitant/prescripteur en conformité avec l'ordonnance à joindre**

L'enfant peut posséder en permanence sa trousse d'urgence sur lui sous la responsabilité des parents et avec l'avis du médecin :

OUI

NON

Signes d'appel	Symptômes visibles	Mesures à prendre dans l'attente des secours
		Médicament
		Posologie et mode d'administration
		Lieu de rangement (précisez si rangement fixe ou mobile, frigidaire ou sac isotherme si c'est le cas)
		Médicament
		Posologie
		Lieu de rangement (précisez si rangement fixe ou mobile, frigidaire ou sac isotherme si c'est le cas)



Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur **emballage d'origine** avec la **notice d'utilisation**. Les **nom et prénom de l'enfant** devront être inscrits sur l'emballage.

Le lieu de rangement doit être permanent et accessible à tous les adultes chargés de l'accueil de l'enfant

Référents à contacter en cas d'urgence (numéroter par ordre de priorité) :

Parents ou responsable légal - téléphones : _____

Médecin traitant : _____ - téléphone : _____

Médecin spécialiste : _____ - téléphone : _____

SAMU : le 15 ou 112 par portable

Pompiers : 18

Médecin service médical/hospitalier le plus proche _____ - téléphone : _____

Informations à fournir au médecin d'urgence :

Médecin traitant/prescripteur :
NOM, date, signature et cachet

► Evaluation du projet d'accueil individualisé

Une fois que le projet d'accueil est établi et que ses dispositions sont mises en œuvre, il est nécessaire de prendre le temps, régulièrement, entre l'enfant, la famille et l'association Com'expression, pour évaluer la qualité de l'accueil de l'enfant et, si nécessaire, d'y apporter des améliorations, dans l'intérêt de l'enfant, du groupe et de l'équipe d'encadrement.

Du côté de l'association, ce temps d'évaluation se fait avec la présence du directeur (ou de la directrice de l'accueil).

Toutefois, les décisions qui pourraient être prises lors de ces temps d'évaluation doivent tenir compte des moyens et de la capacité de Com'expression à les mettre en œuvre. En cas de doute, il est nécessaire de se référer au directeur de l'association, représentant l'organisateur.

La pathologie et/ou les modalités du PAI ne nécessitent pas de temps d'évaluation régulier de l'accueil

Une évaluation régulière sera réalisée, à la demande :

De la famille De Com'expression Du médecin traitant D'un personnel médical autre : _____

Evaluation du PAI mis en œuvre	Avis et décisions pour l'amélioration de l'accueil	Signatures des parents (ou responsables légaux et responsable de structure)
1 ^{ère} évaluation en date du/...../.....		
2 ^{ème} évaluation en date du/...../.....		
3 ^{ème} évaluation en date du/...../.....		

► **Autorisation de la famille**

Je soussigné-e _____, responsable légal de l'enfant _____
demeurant _____

demande la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé et autorise mon enfant à prendre le traitement prescrit dans le PAI sous l'autorité du / de la directeur-trice de l'accueil collectif de mineurs « Com'expression » sur lequel/lesquels mon enfant est inscrit.

Date de mise en place effective du PAI : _____

PAI mis en place pour une durée de : _____

Date de renouvellement : _____

Les signataires du projet d'accueil individualisé :

Parents ou représentant légal Date et signature	Médecin traitant Date, cachet et signature	Directeur-trice ACM Com'expression Date, cachet et signature
L'enfant concerné	Le cas échéant : autres personnels de santé Date, cachet et signature	Organisateur Com'expression Date, cachet et signature

► Coordonnées des adultes qui suivent l'enfant

Merci de **remplir précisément et lisiblement** ce tableau, qui doit permettre à chacun de joindre rapidement les personnes concernées, en cas de besoin.

	Prénom et NOM	Adresse	Coordonnées téléphoniques
Parent N°1			Portable : Domicile : Travail :
Parent N°2			Portable : Domicile : Travail :
Médecin traitant de l'enfant			
Médecin référent qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie	Nom du médecin : Service hospitalier :		
Autres professionnels en contact avec l'enfant : psychologue, assistant social, éducateur	Nom : Service ou structure :		
Com'expression	Direction de l'association	Stéphane HENRI 67 rue Bellecombe 69006 LYON	09 52 91 11 59
	Direction de l'accueil de loisirs/séjour Indiquer toutes les coordonnées lorsque l'enfant fréquente plusieurs types d'accueils	Prénom-s et NOM-S :	N° de portables :

► Le rôle de chacun dans la mise en œuvre et le suivi du PAI de l'enfant

La famille de l'enfant veillera à :

- Renouveler les médicaments périmés ou utilisés.
- Délivrer à l'association les médicaments éventuels dans leur emballage d'origine et avec la notice d'utilisation, dans un sac/trousse personnelle avec le nom de l'enfant.
- Apporter à l'équipe d'encadrement toute information nécessaire pour une bonne qualité d'accueil de l'enfant.
- Solliciter une rencontre avec le/la directeur-trice de l'accueil lorsqu'elle le jugera nécessaire.
- Participer à un temps d'échange avec le/la directeur de l'accueil lorsqu'elle en recevra la sollicitation

Le/la directeur-trice de l'accueil (Com'expression) veillera à :

- Informer l'équipe d'encadrement des modalités d'accueil et/ou de soin de l'enfant (et systématiquement tout personnel remplaçant). Pour information des familles, l'ensemble des personnels de l'association Com'expression est soumis à une clause de confidentialité, portant notamment sur la santé des mineurs accueillis.
- Garantir la confidentialité des informations contenues dans le PAI.
- Assurer ou superviser les soins à apporter aux enfants et/ou le respect du régime alimentaire.
- Contrôler le respect des modalités d'accueil de l'enfant, telles que définies dans le PAI.
- Faciliter et contrôler la localisation de la trousse d'urgence et l'accès au document « PAI ».
- **En cas d'appel du SAMU : informer systématiquement de l'existence du PAI et le fournir aux urgentistes.**
- Solliciter une rencontre avec la famille lorsqu'il/elle le jugera nécessaire, notamment cas de difficulté de mise en œuvre.
- Participer à un temps d'échange avec la famille lorsqu'il/elle en recevra la sollicitation.

Au sein de l'association, le respect de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAI est placé sous la responsabilité de la direction de l'ACM concerné